

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e-s en exercice : 15  
Nombre de conseiller·e-s présent·e-s : 15  
Nombre de conseiller·e-s absent·e-s : 0

Étaient présent·e-s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e-s :

Date de convocation : 09 décembre 2022

Secrétaire de séance : Nadège Rivoire

### **OBJET : Eclairage public : modification de points lumineux**

Mme la maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux consistant en la modification de plusieurs point lumineux en 2023 .

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le comité et le bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire, peut faire des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le conseil départemental de la Loire, le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, l'union européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
<b>Eclairage chemin des Tissages avec détection</b>	11 133 €	45.0 %	<b>5 009 €</b>
<b>Dépose 8 projecteurs autour place mairie et 1 pont Gillet</b>	539 €	45.0 %	<b>242 €</b>
<b>Dépose mât appui vélo</b>	552 €	45.0 %	<b>248 €</b>
<b>Pose lanterne angle HLM</b>	687 €	45.0 %	<b>309 €</b>
<b>Dépose 3 projecteurs façade de l'église</b>	179 €	45.0 %	<b>80 €</b>
<b>Eclairage terrain de pétanque avec poussoir et minuterie</b>	2 354 €	45.0 %	<b>1 059 €</b>
<b>Dépose de 2 lanternes entre la blache 2 et la bégude</b>	119 €	45.0 %	<b>53 €</b>
<b>Passage en LED jardin public</b>	2 839 €	45.0 %	<b>1 277 €</b>
<b>Dépose mât éclairage faubourg</b>	2 455 €	45.0 %	<b>1 105 €</b>
<b>Eclairage Ste Marthe</b>	6 298 €	45.0 %	<b>2 834 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 160.85 €</b>		<b>12 222.39 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

- PREND acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Travaux éclairage 2023" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- PREND acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- DECIDE d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La maire  
Céline Elie



La secrétaire de séance

~~Véronique Franc~~ *Nadège Riviere*

